



L'intervenante Sociale en Gendarmerie

Un rôle clé à l'interface de l'action :
Sociale, Gendarmique et Judiciaire

Dans l'exercice de leurs activités quotidiennes et de leurs missions, les gendarmes sont confrontés à des situations très diverses dont beaucoup relèvent d'une intervention sociale et face auxquelles ils se trouvent démunis.

Pour répondre à ces besoins, *l'intervenante sociale joue un rôle essentiel de premier accueil, d'écoute et d'orientation.*





Le statut d'Intervenant Social ...

... est légitimé dans l'article L121-1-1 du code de l'action sociale et des familles, créé par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Un professionnel au positionnement spécifique qui a pour missions ...

- L'accueil et l'écoute active en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre,
- L'intervention sociale de proximité selon la situation de crise, voire d'urgence,
- La participation au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation,
- L'information et orientation spécifiques vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun,
- La facilitation du dialogue institutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative,
- La participation à l'observatoire national du dispositif en complétant régulièrement la grille statistique du ministère de l'intérieur et en rédigeant un rapport d'activité annuel.

Dans le respect de principes fondamentaux ...

- L'ISG garantit à la personne accueillie un entretien confidentiel,
- L'intervention de l'ISG repose sur la libre adhésion de la personne : C'est une proposition d'aide qui est faite,
- Le champ d'action de l'ISG est fondé sur le court terme et doit permettre la prise en charge de la personne par des intervenants spécialisés : Pas d'accompagnement dans la durée mais un relais rapide doit être effectué.





Auprès d'un public ciblé ...

- Toute personne majeure ou mineure, victime ou mise en cause, concernée par une affaire présentant un volet social (violences conjugales et familiales, situations de détresse et de vulnérabilité ...), dont les services de gendarmerie ont été saisis ou sont susceptibles de l'être.
- Toute personne en situation de souffrance ayant été victime d'une infraction, qu'elle ai déposé plainte ou non.
- Toute personnes vulnérables et/ou en détresse sociale détectée lors d'une intervention de la gendarmerie dont la situation ne nécessite pas systématiquement de réponse judiciaire.

Et dans un cadre partenarial établi ...

L'Intervenant social en gendarmerie s'inscrit dans le cadre d'un partenariat de proximité au sein duquel les compétences de chacun sont complémentaires et garantissent la synergie des échanges et des interventions.

Grâce aux relations de confiance instaurées avec les acteurs opérationnels d'un réseau local, elle peut orienter les bénéficiaires vers les structures adaptées. Inversement, c'est par la reconnaissance et la compréhension de son poste que les partenaires associatifs, départementaux et communaux le sollicitent.

Par sa proximité avec les gendarmes et sa connaissance des procédures, l'intervenant social permet aux travailleurs sociaux institutionnels et associatifs de mieux comprendre le fonctionnement interne de la gendarmerie, les procédures judiciaires et elle contribue à décloisonner les actions de chacun.



L'Intervenante sociale en gendarmerie intervient sur l'ensemble de l'arrondissement de Cambrai, soit sur

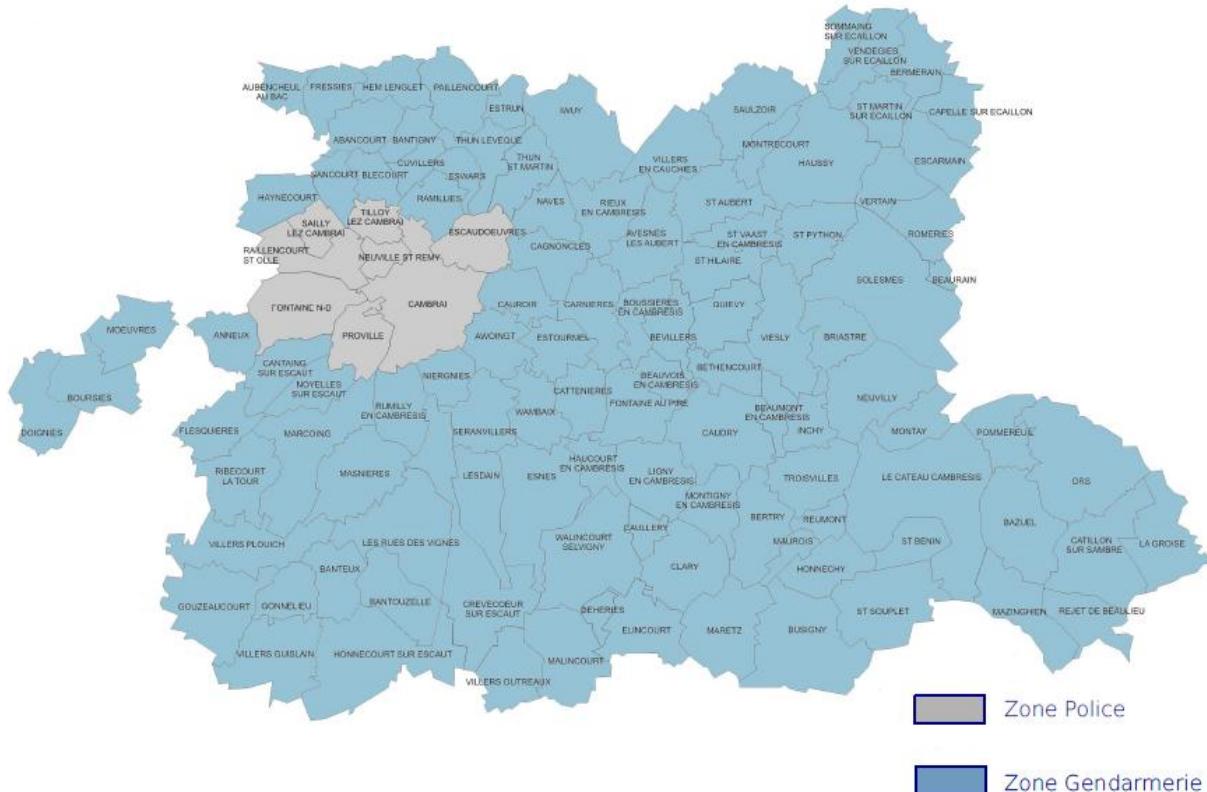
Les 7 brigades de gendarmerie :

➤ **Communauté de Brigades (COB) :**

- CAMBRAI /IWUY
- AVESNES-LES-AUBERT / CARNIERES
- CLARY / BUSIGNY

➤ **Brigades Territoriales Autonomes (BTA) :**

- CAUDRY
- LE CATEAU-CAMBRESIS
- MARCOING
- SOLESMES



Perrine OTTMANN
Intervenante Sociale Gendarmerie
06.11.25.52.89
Compagnie de CAMBRAI
Association HAVRE

